Délibération n° 2026.087

Séance du 12/11/2026
N° ordre : 03

Nombre de Conseillers
- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
  dont 1 pouvoir

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	**29**	**voix**
CONTRE	**0**	**voix**
ABSTENTION	**0**	**voix**

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES À LA POPULATION

Demande de modification de la sectorisation électorale – Réaffectation de certains électeurs du bureau de vote n° 1 vers le bureau de vote n° 2

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 19/11/2026

Date de télétransmission en préfecture : 19/11/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20261112-DL2026_087-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze novembre deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2026

PRESENTS :
Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Victoria RIZZI, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Stéphane BIRYCKI, Nathalie EL KEJJAOU, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSE :
Daniel CHASSAIN (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Marie LAPACHERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le Code électoral, et notamment son article R. 40 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2006 portant découpage des bureaux de vote de la commune ;
Considérant que la commune est actuellement divisée en quatre bureaux de vote ;
Considérant que le bureau de vote n° 1, situé à la Salle des Fêtes, 151 place du Docteur-Blusson, compte actuellement 1 203 électeurs ;
Considérant que le bureau de vote n° 2, situé à la même adresse, compte actuellement 823 électeurs ;
Considérant la nécessité d'assurer un meilleur équilibre du nombre d'électeurs entre les bureaux de vote, afin de faciliter le déroulement des opérations électorales et d'améliorer l'accueil des électeurs ;
Considérant que les rues et lieux-dits suivants, actuellement rattachés au bureau de vote n° 1, sont géographiquement plus proches du bureau de vote n° 2 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de réaffectation des électeurs domiciliés dans les secteurs suivants du bureau de vote n° 1 vers le bureau de vote n° 2 :**
  - **Rue de la Nadalie ;**
  - **Allée des Biches ;**
  - **Rue du Viaduc ;**
  - **Chemin des Guierles ;**
  - **Avenue d'Aquitaine ;**
  - **Impasse du Pigeonnier ;**
  - **Impasse du Couderc ;**
  - **Impasse du Relais ;**
  - **Rue des Carosses ;**
  - **Lieu-dit Les Guierles ;**
  - **Lieu-dit La Nadalie.**

Le nombre d'électeurs concernés est estimé à 120.

Délibération n° 2026.087

Séance du 12/11/2026
N° ordre : 03

Suite n° 1

- **APPROUVE la proposition de nouvelle sectorisation figurant en annexe 1 de la présente délibération, en vue de sa transmission aux services préfectoraux.**

- **SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Corrèze afin qu'il prenne l'arrêté préfectoral modificatif correspondant, pour une entrée en vigueur souhaitée au 1er janvier 2027.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération et annexe aux services préfectoraux et à effectuer toutes les démarches nécessaires au suivi de cette demande.**

- **PRÉCISE que les électeurs concernés seront informés des modifications de leur affectation selon les modalités applicables, après la prise de l'arrêté préfectoral modificatif.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 12 Novembre 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 19/11/2026

Date de télétransmission en préfecture : 19/11/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20261112-DL2026_087-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026